



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travail du dimanche dans le bricolage Négociation de Branche les 9 et 10 janvier 2014

Déclaration de la délégation de la FEC FO en préambule de la négociation

La Fédération des Employés et Cadres de la CGTFO rappelle son opposition au travail du dimanche. Elle regrette le contexte de la négociation qui n'est pas loyal étant donné que la contrepartie voulue par la partie patronale est déjà offerte par le gouvernement, par un décret partial. Seules des annonces dans les médias parlent de contreparties. Une communication et un décret n'ont pas la même portée.

Ce décret ne reflète pas ce qui avait été sous-entendu et déclaré dans les médias, mais aussi affirmé par la FMB lors d'une visite à la FEC FO.

Une autre commande aurait-elle été mal passée ou le gouvernement a-t'il voulu voir large ?

Le périmètre géographique fixé par le décret va au-delà de l'Ile-de-France, il est national. La liste envoyée, ce lundi 9 janvier, n'est pas le décret, juste une intention qui ne figure pas non plus dans le projet d'accord.

Cette liste circulait déjà dans les médias avant qu'elle soit envoyée aux interlocuteurs sociaux.

Le périmètre professionnel ne correspond pas aux communications du gouvernement et de la FMB. Le décret ne reprend pas le champ d'application de la CCN. Ce qui a déjà valu une déclaration de la FNBM qui considère que ce décret peut s'appliquer sur son champ d'activité.

Après vérification auprès de nos sections, des magasins n'ouvraient pas au préalable et un des magasins ne serait inauguré qu'au mois d'avril de cette année.

Paris, le 9 janvier 2014

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce
Tél. : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

